## DEPARTEMENT des BOUCHES-du Reçu en préfecture le 13/12/2024 Arrondissement d'Aix-en-Prov

Envoyé en préfecture le 13/12/2024

Publié le



ID: 013-211300504-20241204-DB\_2024\_140-DE



## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	29
Conseillers en exercice	29
Qui ont pris part à la délibération	27

**SEANCE DU 04 DECEMBRE 2024** 

Le quatre décembre deux mille vingt quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Bernard RAMOND, et à la suite de la convocation faite par Monsieur le Maire le vingt-huit novembre deux mille vingt quatre et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS: Bernard RAMOND, Claire BLANC, Jean-Jacques DECORDE, Martine CHABERT, Hubert BACHELARD, Fabienne RAMOND, Jacques GAÏOLI, Dominique PELLEGRIN, Alain ARIA, Bernard MAYER (Présent jusqu'à la délibération n°2024-134 inclue), Joëlle BENAZET, Bruno BRETON, Violette ROMERA, Jocelyne PASTOR, Yvon CASTINEL, Hervé SUGNER, Sylvie PORRY, Anne-Laure JOLY, Jean-Michel CARRETERO, Diana PELLETIER, Philippe BERNARD, Magalie TRAMIER, Dominique MEYER

REPRESENTES: Karen LECLUSE à Dominique PELLEGRIN, Guy GARCIN à Claire BLANC, Bernard MAYER à Sylvie PORRY, François BERGA à Dominique MEYER, Valérie FARGIER à Jean-Michel CARRETERO

ABSENTS: Hélène ALLIETTA, Corinne ARCHAMBAULT

**SECRETAIRE DE SEANCE : Anne-Laure JOLY** 

DELIBERATION N° 2024-140	Subventions
	Réfection des menuiseries de l'école Prévert – Demande de subvention au Conseil Départemental au titre de l'aide à la transition énergétique

Reçu en préfecture le 13/12/2024

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commune a conclu en publié le un audit énerg référence à la méthodologie ADEME sur l'ensemble des 2 grou ID: 013-211300504-20241204-DB\_2024\_140-DE

Les travaux d'investissement à réaliser afin d'obtenir à terme un minimum de 40% d'économie d'énergie consistent à procéder à des travaux d'isolation de la façade par l'extérieur et à la rénovation des menuiseries.

Les travaux d'Isolation Thermique par l'Extérieur (ITE) ont fait l'objet d'une demande de subvention auprès du Département en 2024, dossier n°AC024515, qui n'est pas attribuée à ce jour.

Dans la continuité de la démarche d'isolation entreprise, la commune souhaite déposer un dossier de subvention pour les travaux de rénovation des menuiseries de l'école Prévert, dont les travaux estimés à 120 000,00 € HT soit 144 000.00 € TTC, peuvent bénéficier d'une subvention du Conseil départemental de 60 % dans le cadre du dispositif d'aide à la transition énergétique.

## Le plan de financement de cette opération se définit comme suit :

Financeurs	Dispositifs	% de participation	Montant de la Subvention
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Aide à la transition énergétique	60%	72 000,00 €
COMMUNE LAMBESC	Autofinancement communal	40%	48 000,00 €
MONTANT	TOTAL DU PROJET	100%	120 000,00 €

## Après en avoir délibéré LE CONSEIL MUNICIPAL

- APPROUVE ces travaux d'un montant de 120 000,00 € HT pour la rénovation des menuiseries de l'école Primaire Prévert de la commune de Lambesc
- SOLLICITE auprès du Conseil Départemental l'octroi d'une subvention à hauteur de 60% dans le cadre du dispositif d'aide à la transition énergétique
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la future convention de partenariat pour le financement de ce projet ainsi que tous les documents s'y référent
- PRECISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr. Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux

La présente délibération est adoptée à l'unanimité,

Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de Séance

Le Maire de Lambesc,

**Anne-Laure JOLY** 

Bernard RAMOND